

**COMPTE RENDU DU  
COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL  
du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012 de 10h à 12h**

Participaient à la séance :

Membres titulaires représentant l'administration :

- **Monsieur BECK**, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales, Président.
- **Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales.

Membres titulaires représentant les personnels :

- **Monsieur VIBERT-GUIGUE**, FSU, Secrétaire du CHSCT.
- **Madame LIEVREMONT**, FSU, excusée, remplacée par **Monsieur BOTONNET**, suppléant.
- **Monsieur GONZALEZ**, FSU.
- **Monsieur LEMAITRE**, FSU.
- **Madame FELTZ**, FSU.
- **Monsieur MELWIG**, UNSA.
- **Monsieur RABEYROLLES**, UER.

Invités en tant que membres suppléants représentant les personnels:

- **Madame HERNANDEZ**, FSU.
- **Madame ARGENCE**, FSU.
- **Monsieur LATOUR**, FSU.
- **Monsieur VIRAMA**, UNSA.
- **Monsieur ZANOUN**, UER.

Présents en tant qu'experts :

- **Monsieur TARBOURIECH**, Inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Montpellier.
- **Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, DRH, Rectorat de Montpellier.
- **Monsieur GARCIA**, IEN PRADES, coordonnateur 1er degré
- **Madame DE JONG**, Médecin de prévention.
- **Madame GUILLAUME**, Assistante sociale des personnels.
- **Monsieur LOESLE**, Conseiller pédagogique EPS, Circonscription « Le Riberal » et Assistant de Prévention.
- **Monsieur ROMANI**, Chef de service.

ORDRE DU JOUR :

- Note de cadrage pour la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et l'information des agents.
- Visites du CHSCT.
- Relevé des accidents du travail.
- Actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.)
- Actions de formation.

Monsieur le Directeur académique ouvre la séance à 10h10.

<p>1. Note de cadrage pour la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et l'information des agents.</p>
--

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, explique qu'il reste à apporter des précisions sur le périmètre de compétence des CHSCT. Les participants sont déjà définis. Les documents sont prêts.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, FSU, Secrétaire du CHSCT, demande communication des protocoles annoncés lors de la journée de formation (visites, articulation départementale/académique...) qui devaient être validés lors du GT au rectorat. Il demande la date prévue de publication de la note de cadrage académique.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, répond que ce n'est pas possible à ce jour car le CHSCT Académique n'aura lieu qu'à la rentrée des vacances de Toussaint. Il rappelle qu'il n'y avait pas eu de consensus lors de la réunion du groupe de travail au rectorat. Le périmètre de compétences des CHSCT n'ayant pas été tranché, il faut considérer cette réunion comme préparatoire à la mise en place des CHS départementaux et académiques.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, constate que les prévisions et les calendriers n'ont pas été tenus et pense qu'on ne peut pas attendre indéfiniment en renvoyant les questions de réunion en réunion entre les divers niveaux. Il estime qu'il est possible d'avancer concrètement sur ce dossier au niveau départemental, quitte à s'adapter au fur et à mesure du cadrage académique .

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, indique que c'est aux membres du CHSCT de faire des propositions.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, souligne qu'une des priorités est la mise en place effective des différents registres et l'information des personnels sur leur objet et fonctionnement:

- registre santé et sécurité au travail
- registre des avis de danger grave et imminent (qui n'implique pas nécessairement le droit de retrait)

Ces registres concernent les personnels et sont distincts des registres habituels de sécurité incendie ou ceux ouverts au public.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, indique que les documents sont prêts (fiches type) et seront très rapidement mis à disposition.

**Madame FELTZ**, FSU, souhaite que figure sur la fiche de signalement d'un danger grave imminent, les coordonnées des sept membres du CHSCT.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, précise qu'il y a eu des avancées sur les conditions de travail du secrétaire. Il dispose désormais pour assurer ses missions d'un bureau avec un ordinateur portable. Un téléphone portable a été commandé.

**Madame FELTZ**, FSU, interroge sur les modalités de saisine du CHS et de ses membres

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, rappelle qu'il faut encadrer la diffusion des informations concernant la saisine des membres du CHS.

**Monsieur ROMANI**, chef de service, rappelle que sur le site internet de la DSDEN se trouvent déjà les informations sur la composition du CHSCT et l'organisation du dispositif départemental.

**Monsieur REBEYROLLES**, UER, ajoute que chaque membre du CHS dispose d'une boîte académique et peut donc être contacté.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, remercie M. le Directeur académique et M. le Secrétaire Général, pour la mise en place du CHSCT et la mise en œuvre de la logistique afférente au secrétariat. Il se félicite du fait que l'ensemble des membres du CHSCT, administration départementale comme représentants du personnels, mesurent l'importance des enjeux et sont conscients du fait qu'ils doivent œuvrer ensemble dans les différentes opérations nécessaires à la prévention et l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents.  
Il regrette toutefois la réunion tardive du CHSCTA prévue à la fin du mois de novembre.

**Monsieur MELWIG**, UNSA, soulève la question de la boîte fonctionnelle du CHSCT et de la remontée des signalements auprès de chaque membre du CHSCT à travers une autre adresse mail.

**Monsieur REBEYROLLES**, UER, dit que cela ne résout pas le problème.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, rappelle qu'il ne faut pas multiplier les boîtes mail.

**Monsieur MELWIG**, UNSA, ajoute que les personnels préfèrent s'adresser, en cas de problème(s), à des personnes connues d'eux.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT relaie la demande unanime des représentants du personnel, que figurent le nom, le lieu d'affectation et le mail de chacun des membres du CHSCT sur le document diffusé aux personnels.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, pense qu'il est souhaitable qu'une note d'information soit envoyée aux personnels pour leur rappeler l'existence du dispositif de mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au sein du département.

**Monsieur VIRAMA**, UNSA, demande pourquoi le guide "violences et incivilités au travail", qui est déjà prêt depuis le chs-ct ministériel, n'est toujours pas diffusé alors qu'il répond à un besoin de terrain.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, indique que ce guide comporte une partie à compléter avec des indications sur les coordonnées et les procédures locales devant être précisées lors du cadrage académique, ce qui explique ce délai.

**Madame HERNANDEZ**, FSU, souhaite qu'on redonne le lien du D.U.E.R, car depuis sa création on ne l'a pas fait.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, précise qu'une note d'information sera réalisée et diffusée à la fin du mois de novembre.

## 2. Visites du CHSCT

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, explique que ces visites doivent être proposées par le secrétaire.

**Monsieur ROMANI**, chef de service, évoque le travail réalisé lors de la réunion préparatoire du 19 octobre 2012 au sujet de la définition du protocole des visites.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, demande qu'on établisse un planning prévisionnel des visites, celles-ci seront expérimentales. Il propose quatre visites tests sur quatre types d'établissements

différents, portant essentiellement sur la mise en œuvre et la connaissance du dispositif et des registres SST et indique plusieurs établissements évoqués par les représentants du personnel .

**Madame FELTZ**, FSU, souhaite qu'un conseiller de prévention soit présent lors de la première visite  
**Monsieur BERGERON**, Conseiller en prévention, suggère d'envoyer une enquête thématique préalable à la visite, vers les établissements tests.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, signale qu'un certain nombre d'établissements du second degré sont en travaux importants et présentent une situation atypique.

**Monsieur LEMAITRE**, FSU, souligne que les CHSCT doivent être consultés sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail des personnels. Une visite dans un établissement concerné n'est donc pas en contradiction avec les compétences du CHSCT, bien au contraire.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, propose que pour cette première série de visites axée sur la diversité des types d'établissements qui revêt un caractère expérimental, il conviendrait de ne pas ajouter la difficulté de l'éloignement et de se concentrer sur un panel à Perpignan.

**Monsieur BOTONNET**, FSU, s'interroge sur la présence ou pas d'un représentant de la collectivité territoriale.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, répond que tout dépend de l'objet de la visite, et que ce n'est pas le cas dans le cadre de visite retenu pour cette première série par le comité.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, synthétise les propositions des membres. Le planning prévisionnel des visites des quatre établissements retenus est le suivant :

- Lycée « François ARAGO », 22, Rue Président Doumer, 66000 Perpignan, en janvier.
- Collège « SAINT EXUPERY », Avenue Paul Alduy, 66000 Perpignan, en février.
- Groupe scolaire « Jordi BARRE », 2 Bis Rue Remparts Saint-Mathieu, 66000 Perpignan, en mars.
- CIO, 45 Avenue Jean Giraudoux, 66000 Perpignan, en mai.

Il suggère que le secrétaire pourrait participer aux quatre groupes.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, propose pour être à la fois fonctionnel et pluraliste que chaque groupe de visite soit composé d'un membre de chaque syndicat et du secrétaire, soit 4 représentants du personnel, plus les représentants de l'administration dont le conseiller de prévention.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, préconise de tenir une réunion, début janvier, pour préparer le contenu et les documents utiles à la visite.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, retient une réunion pour début janvier car il est important de cadrer l'objet de la visite.

**Madame FELTZ**, FSU, rappelle la problématique des remplacements et la nécessité de recevoir une convocation.

### 3. Relevé des accidents de travail

**Monsieur ROMANI**, chef de service, communique sur la base des informations transmises par le service du 1<sup>er</sup> degré le relevé des accidents de travail chez les professeurs des écoles, sur les trois dernières années civiles.

Année	Nombre d'accidents de travail
2010	33

2011	39
2012	35 à ce jour, voire 45 fin 2012

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, s'informe sur l'origine ou la pathologie de ces accidents de service.

**Madame DE JONG**, Médecin de prévention, précise que le plus souvent ce sont des chutes, des entorses et des accidents de trajet.

**Madame FELTZ**, FSU, demande s'il y a un établissement où il y a beaucoup d'accidents de travail.

**Madame DE JONG**, Médecin de prévention, répond qu'il n'y a pas à sa connaissance de concentration particulière d'accidents dans un établissement.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, remercie les services pour ces premières informations données et demande si on connaît le nombre d'accidents de service dans le 2<sup>nd</sup> degré.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller en prévention, indique qu'il peut faire une extraction de la base de données et la communiquer au secrétaire.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, indique que le comité doit pouvoir disposer à partir de l'application de données plus précises (comme dans le bilan ministériel) dans les rapports annuels prévus, afin de pouvoir dégager éventuellement des pistes générales soit de prévention soit d'investigation. Par ailleurs il rappelle que les accidents de service à caractère grave ou répété font l'objet d'enquête du CHSCT.

#### 4. Actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.)

**Monsieur GARCIA**, IEN PRADES, rappelle l'action menée l'an passé, par son prédécesseur Monsieur BORRAT, sur chaque école du 1<sup>er</sup> degré. 100% des D.U.E.R. ont été validés par l'IEN.

**Madame FELTZ**, FSU, demande si les membres du CHSCT y auront accès.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention répond par l'affirmative : en janvier les secrétaires de CHSCT auront un code d'accès.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, souligne que l'actualisation annuelle des DUER doit être l'occasion de sensibiliser le 1<sup>er</sup> degré, pas seulement les directeurs. L'ensemble des collègues doit s'approprier le DUER, en voir l'utilité et les suites. Rien ne serait pire qu'un exercice formel qui serait perçu comme une enquête inutile de plus. Il paraît souhaitable de travailler de manière plus précise la communication à ce sujet en collaboration avec M. Garcia, IEN coordonnateur 1<sup>er</sup> degré.

**Monsieur LATOUR**, FSU, demande si la récolte des D.U.E.R a été aussi fructueuse dans le 2<sup>ème</sup> degré.

**Monsieur TARBOURIECH**, Inspecteur santé et sécurité au travail, répond que non.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, précise que beaucoup répondent qu'ils sont en cours de réalisation.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, dit que malgré tout, il serait utile de connaître les résultats du 2<sup>ème</sup> degré, et des services (CIO, inspections, DSDEN) . Les DUER constituent un pilier essentiel de la politique SST et doivent réglementairement être accessibles au CHSCT.

Monsieur BERGERON, Conseiller de prévention, conseille de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du CHSCT. Cependant la mise à jour est annuelle et se déroule courant mars.

Monsieur LEMAITRE, FSU, voudrait également connaître la liste des assistants de prévention.

Monsieur VIBERT-GUIGUE, Secrétaire du CHSCT, rappelle que les assistants de prévention doivent être destinataires d'une lettre de cadrage du DSDEN et en demande communication.

Monsieur BERGERON, Conseiller en prévention, répond qu'il la transmettra la liste et que la lettre de cadrage doit effectivement être présentée au CHSCT.

## 5. Actions de formation

Monsieur BERGERON, Conseiller de prévention, souligne que sur le plan académique, il existe divers dispositifs de formation où il n'y a que trop peu d'inscrits. Les prochaines formations sont :

- « L'évaluation des risques » sur deux journées en janvier.
- « Comment préparer les visites ? » sur un jour en mars, (diffusion restreinte).

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, évoque le réseau PAS (prévention, aide et suivi des personnels) d'actions concertées cofinancées par le rectorat et la Mgen. Le 6 décembre 2012, seront examinés les budgets pour deux formations prévues :

- Problématique autour de la voix, sous forme de conférence ou d'ateliers.
- La gestion des conflits.

Monsieur VIBERT-GUIGUE, Secrétaire du CHSCT, indique que les actions proposées concernent des risques connus et communs à la grande masse des personnels, et qu'il faut viser le public le plus large possible. Une action sur les TMS avait été évoquée en GT. Il rappelle qu'une des missions essentielles du CHSCT est de coopérer à la préparation des actions de formation à l'hygiène et la sécurité et de veiller à leur mise en œuvre et souhaite suivre ce sujet de manière régulière en amont et sur le déroulé.

La séance est levée à 12h20.

Le Président,

Dominique BECK

Le secrétaire du CHSCT,

Alain VIBERT-GUIGUE



Le secrétaire de séance,

Stéphane ROMANI

